

Compte rendu de séance

Séance du 15 Janvier 2019

L' an 2019 et le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 07/01/2019

Date d'affichage : 07/01/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 17/01/2019

et publication ou notification
du 17/01/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SIAEP DU SIOULET : rapport sur le prix et la qualité de l'eau année 2017 - 2019_001
Ouverture dominicale de l'Espace Automobile d'Auvergne - 2019_002

SIAEP DU SIOULET : rapport sur le prix et la qualité de l'eau année 2017
réf : 2019_001

Vu la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, du Sioulet faite à l'assemblée par Messieurs JALICON André et BOUCHAT Philippe représentants de la commune au sein du Conseil syndical ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte dudit rapport ;
- charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

A la majorité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 0)

Ouverture dominicale de l'Espace Automobile d'Auvergne
réf : 2019_002

Vu l'article L3132-26 et l'article L3132-27 du Code du Travail modifiés par la Loi n°2009-974 du 10 août 2009, et modifiés par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite "Loi Macron" ;

Vu la demande de dérogation au repos dominical formulée par l'Espace Automobile d'Auvergne (EAA) pour l'année 2019;

Vu l'avis favorable du Conseil National des Professions de l'automobile (CNPA AUVERGNE) du 13/12/2018;

Vu l'avis favorable des membres de la Délégation Unique du Personnel du 22/11/2018;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte que Monsieur le Maire prenne un arrêté de dérogation au repos dominical autorisant l'EAA à ouvrir son site de Massassettes :

- dimanche 20 janvier 2019,
- dimanche 17 mars 2019,
- dimanche 16 juin 2019,
- dimanche 15 septembre 2019,
- dimanche 13 octobre 2019.

- rappelle que le personnel de vente, présent ces jours-là, récupérera son temps de travail suivant les règles en vigueur, par roulement dans la quinzaine qui suit l'ouverture dominicale.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Voeux de la municipalité

Le Conseil Municipal prévoit d'organiser lui-même le vin d'honneur des voeux de la municipalité le samedi 19 janvier 2019 afin de limiter le coût des dépenses.

Commission intercommunale

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si l'un d'entre eux souhaite intégrer la commission Culture ou la commission lecture publique. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas intégrer de nouvelles commissions.

Femmes élues du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire lit un courrier de l'association des femmes élues du Puy-de-Dôme sollicitant une participation financière pour l'année 2019. Le Conseil Municipal souhaite apporter une contribution à cette association à hauteur de 30€ à prévoir au budget 2019.

En mairie, le 17/01/2019
Le Maire
Joël FLANDIN

